



Retour du CSE



ArcelorMittal Méditerranée

CSE : 18/09/2025

- **AVENIR DE L'USINE**
- **ECHELON ou PROMOTION**
- **NUISANCES « CANICULE »**
- **GHE DES POLYVALENTS**

Avenir de l'usine : une direction mal à l'aise ?

Interpellé par la **CFDT** lors du CSE de septembre, notre directeur, au visage fermé, a laissé entendre que l'amélioration de la productivité ne passerait pas uniquement par le plan de restructuration de l'usine, qui s'achèvera le 31 décembre 2025.

Il a indiqué que, probablement au quatrième trimestre 2025, des projets visant à améliorer notre compétitivité, actuellement à l'étude, seraient présentés aux représentants du personnel.

Rendez-vous annoncé pour le **8 octobre 2025** pour une réunion de CSE Central.

L'amélioration de la productivité passe avant tout par une fiabilité optimale. Nous en sommes encore loin : les pannes et l'état dégradé de nos installations, que nous subissons quotidiennement, plombent chaque jour un peu plus notre productivité et le bon moral des salariés.

Le savoir-faire, la motivation et la bonne gestion des compétences du personnel sont également des facteurs déterminants, essentiels et fondamentaux.

Le manque de perspectives et de visibilité a eu pour conséquence que, entre juin 2024 et juin 2025, 110 salariés ont démissionné ou quitté l'usine.

Point : échelons et promotions

La direction a préconisé un budget pour 2025 : 50 € pour un échelon et 60 € pour une promotion. Malheureusement, une préconisation n'est ni la réalité du terrain ni un engagement concret. Au moins, vous pouvez désormais estimer où se situe la reconnaissance de votre hiérarchie...



Nuisances exceptionnelles vs canicule

La **CFDT** a interpellé la direction lors des CSE de juin et juillet au sujet du pointage des nuisances exceptionnelles pendant les périodes de canicule pour les salariés intervenant à la FAC et au Mouvement Métal, qui se sont vu refuser catégoriquement par la direction l'application de l'article 9 de l'accord nuisances.

Faute d'arguments pour justifier ce refus, la direction a consenti, lors de cette réunion, à ouvrir des discussions sur ce sujet spécifique.

Déplorant que la direction ne tienne pas compte de l'accord existant pour traiter cette problématique, la **CFDT** accepte néanmoins d'entrer en négociation en CSSCT centrale afin de trouver une solution pour indemniser les agents de l'usine exposés pendant les périodes caniculaires.



GHE polyvalents : la CFDT obtient une avancée !

Les polyvalents qui occupent un poste dont le GHE comporte une indemnisation nuisances supérieure à celle de leur GHE doivent être positionnés par leur chef de poste sur le GHE ouvrant droit à une indemnisation supérieure. Ils doivent avoir effectué au moins **huit** remplacements au cours du mois calendaire.

Lors du CSE, notre DRH nous a confirmé cette disposition et indiqué qu'une rétroactivité est possible à compter du 1er janvier 2025. La **CFDT** a rappelé que, pour tout élément lié à la rémunération, la législation prévoit une rétroactivité pouvant aller jusqu'à trois ans.

Notre DRH a répondu favorablement à cette demande et proposé de revenir vers la **CFDT** avec les cas individuels afin d'étudier chaque situation.

La **CFDT** invite donc tous les agents polyvalents ayant occupé des postes avec un GHE supérieur à contacter la **CFDT** pour étudier leur dossier et le porter auprès de la Directrice des ressources humaines pour faire valoir ce que de droit.

**N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT au
04-42-47-29-81**

Boite e-mail : fo.cfdt@arcelormittal.com site internet : <https://cfdt-metallurgieprovence-arcelormittal.fr>

Vous informer

Vous écouter

Vous défendre

Vous conseiller